



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

PME

Question écrite n° 62901

Texte de la question

M. François d'Aubert attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur l'application des trente-cinq heures dans les PME-PMI. De très nombreux entrepreneurs ainsi que les organismes professionnels qui les représentent sont très inquiets des répercussions de la réduction du temps de travail sur le fonctionnement interne de leurs entreprises. Le Gouvernement avait annoncé au début de l'année qu'il réfléchissait à un dispositif d'assouplissement des trente-cinq heures dans les entreprises de moins de vingt salariés, concernées par la date butoir du 1er janvier 2002. Pour l'heure, aucune mesure concrète, exceptée l'annonce par le Premier ministre du doublement des crédits consacrés à l'application des trente-cinq heures dans les petites entreprises, n'a été lancée. Or, le risque de désorganisation interne de ces entreprises, le surcoût inévitable de la masse salariale et le caractère parfois inapplicable dans les entreprises artisanales sont des dangers bien réels. Il lui demande donc quelles mesures elle compte prendre pour assouplir les conditions d'application de la loi sur les trente-cinq heures pour les PME.

Données clés

Auteur : [M. François d'Aubert](#)

Circonscription : Mayenne (1^{re} circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 62901

Rubrique : Entreprises

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 juin 2001, page 3628